

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
Arrondissement de Grenoble  
MAIRIE DE NOTRE DAME DE MESSAGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de Notre Dame de Mésage dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de M. BUISSON, maire

**PRESENTS** : Mesdames Marie-Hélène BADIER, Mireille GASPARUTTO, Isabelle GOBBA, Nathalie HERVIEUX, Soline SERRE-COMBE, Myriam THEODORESCO ; Messieurs Jérôme BUISSON, Manuel DE ARAUJO, Daniel DI-FRUSCIA, Stéphane LEPINAY.

**EXCUSE** : Monsieur Ludovic CORREARD.

**Pouvoir** : Mme Christine BRUNET donne pouvoir à Mme Isabelle GOBBA.

**ABSENTS** : Messieurs Yves HOPPENOT, Loïc GRAPELOUP et Sandro VALLERA.

Mme Soline SERRE-COMBE a été élue secrétaire.

**N° 2024-023 : FIXATION DES TARIFS PERISCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que si l'établissement et le fonctionnement des écoles du premier degré constituent une dépense obligatoire pour les communes, une telle obligation n'est pas prévue pour la garderie qui a un caractère facultatif pour les communes.

L'organisation du service garderie est la suivante :

MATERNELLE :

- matin : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7H30 à 8H20
- soir : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18H00

ELEMENTAIRE :

- matin : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7H30 à 8H10
- soir : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h20 à 18H00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**D'OUVRIR** les activités aux enfants scolarisés au groupe scolaire de Notre Dame de Mésage, dans la limite des quotas autorisés,

**DE FIXER** les tarifs comme suit :

- Garderie du matin : **2.50 €**
- Garderie du soir : **3.50 €**

**DE FIXER** la pénalité de retard à **15 €** en cas de dépassement d'horaire répétitif.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le Maire  
Jérôme BUISSON

